



Numéro 95
17 février 2021



AGROMETEO

COLZA

- Stade et impact du gel
- Charançon de la tige

BLE

- Désherbage
- Conditions d'épandage de l'azote liquide

ESOURGEON

- Désherbage antigaminées
- Fertilisation azotée

POIS DE PRINTEMPS

- Implantation
- Désherbage

OFFRES DE SERVICE

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 44 du 16/12/2020. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK
07 79 99 53 40
Alexis CAULIER
07 86 97 30 58

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière de l'Etat et de la Région Ile-de-France

AGROMETEO

Après la période de froid intense, les cultures auront besoin de 4 à 5 jours pour entamer une franche reprise, notamment les pois d'hiver et le colza. Si la culture peine à se redresser, évitez d'appliquer des produits stressants (herbicides, régulateurs).

Un redoux significatif est prévu durant les 10 prochains jours avec des températures plutôt stables, entre 10 et 12° C. En l'absence de pluie, cela devrait permettre un bon ressuyage des parcelles et ainsi la reprise des travaux. Outre les désherbages, apports d'azote et possiblement les implantations de printemps, soyez vigilant à l'arrivée probable des charançons de la tige dans les colzas.

COLZA

(stade rosette à C2)

Stade et impact du gel

Avec des stades compris entre rosette et C2 (entre nœuds visibles), l'impact du gel devrait être négligeable sur la plupart des colzas. Comme l'indique la figure ci-dessous, le gel est principalement préjudiciable à partir du stade D1 (bouton accolé). Les températures plus élevées des prochains jours devraient permettre à la culture un développement rapide.



Dégâts du gel sur colza (©Terres Inovia)

- Les colzas les plus avancés, avec élongation, seront à surveiller : couper les tiges de colzas afin de voir si l'apex est gelé ou non.

Conseil fertilisation

Les fortes pluies de fin janvier ont entraîné un lessivage important de l'azote. Les apports ont dans l'ensemble déjà bien commencé. Profitez des bonnes conditions annoncées et de la reprise de végétation pour intervenir si ce n'est pas encore fait.

- Pour le conseil du fractionnement, se référer à l'Info.plaine n° 94.

Bore

Les carences de bore se manifestent surtout au printemps. Le risque est lié principalement aux sols calcaires et aux sols filtrants.

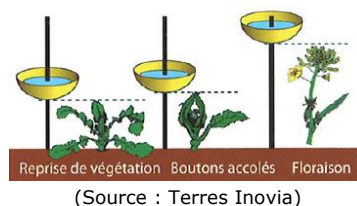
- Sur les parcelles à risque, prévoir 500 g/l de bore, de préférence lors de la reprise de végétation.

🚩 **Vigilance sur le retour des insectes**

Avec le redoux annoncé, il est fort probable que l'activité des insectes reprenne. La mise en place d'une cuvette jaune est un bon moyen d'observer les premiers vols, notamment de charançons.

📌 **Rappel du positionnement de la cuvette dans la parcelle :**

- Positionner la base de la cuvette à hauteur de végétation et remplir d'eau mélangée à un peu de produit vaisselle (voir schéma).
- Visiter le piège au moins une fois par semaine pour déterminer l'arrivée des insectes.



📌 **Charançon de la tige**

Le vol des charançons de la tige n'a pas encore débuté et les parcelles de colza ne sont pas encore au stade sensible. Cependant, les premiers charançons pourraient rapidement apparaître au vu des températures annoncées (+ 10° C).

- Seuil d'intervention : 8-10 jours après les premières captures
- Stades de sensibilité : de la reprise de végétation à boutons séparés

Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du chou et celui de la tige du colza. Ci-dessous, une photo des deux types de charançons. Le charançon du chou est peu à pas nuisible pour le colza.



BLE

(tallage à décollement de l'épi)

🚩 **Désherbage sortie hiver**

Certaines parcelles n'ont toujours pas été dés herbées. Au vu des efficacités des dés herbages de printemps très aléatoires et souvent décevantes, il existe peu de solutions.

Sur parcelle à pression faible ou moyenne en graminée, intervenir dès que les conditions le permettront.

Produits conseillés :

🔒 RESERVE AUX ADHERENTS

Rappel des conditions d'application des herbicides en sortie hiver :

➤ **Avec des sulfonilurées, herbicide foliaire et racinaire (ATLANTIS WG, ARCHIPEL...)** : éviter les fortes gelées (< -2° C) dans les 3 jours qui suivent le traitement ainsi que les fortes amplitudes thermiques. Application possible dès 0° C avec les produits à base de mésosulfuron et/ou d'iodosulfuron

(ATLANTIS WG, ARCHIPEL...) et dès 3-4° C pour les produits à base de pyroxsulame (OCTOGON, ABAK...).

➤ **Avec les antigraminées foliaires (AXIAL PRATIC, TRAXOS PRATIC...)** : attendre des températures un peu plus élevées, autour de 7-8° C avec une végétation redémarrée. A partir de 2° C, l'efficacité de ces produits sera bonne mais leur activité sera plus lente. Si une application d'engrais liquides a été réalisée, il est nécessaire de respecter un délai d'au moins 4-5 jours avant d'appliquer l'herbicide.

➤ Rappel du délai entre azote liquide et désherbage

Intervention	Délai	Intervention
1 ^{er} apport d'azote liquide	4-5 jours	Herbicide antigraminées
Herbicide antigraminées	1 jour	1 ^{er} apport d'azote liquide

➤ Fertilisation

Une synthèse des reliquats sera faite la semaine prochaine pour la zone Nord 77. On observe une forte baisse des reliquats après le 25 janvier. Ce lessivage non pris en compte sur les reliquats de début janvier pourra être compensé.

Mesure des RSH et lessivage de l'azote : depuis la mise en place du 5^e programme d'actions nitrates (2012), la dose X calculée ne peut pas être réajustée pour prendre en compte le lessivage de l'azote après la réalisation d'un RSH. Dans ce cas, la seule méthode réglementaire d'ajustement de la dose X consiste à réaliser des mesures en végétation par un OAD (N-Tester, Mes sat'im@ages) afin de maintenir les objectifs de qualité et de productivité.

➤ Pour le conseil fertilisation et fractionnement, se référer à l'Info.plaine N° 91.

Rappel des conditions d'épandage de l'azote liquide :

- Le vent et un temps sec sont des conditions aggravantes pour la volatilisation. Celle-ci est liée à la surface de contact et au temps d'exposition prolongé avec l'atmosphère. Les buses à filet limitent la surface du sol couverte par de la solution. En l'absence de pluie à la suite de l'épandage, la solution azotée reste à la surface du sol et ne s'infiltré pas suffisamment pour limiter la volatilisation.
- Le risque de brûlure est lié à l'effet de la concentration saline de la solution au contact du feuillage. L'hygrométrie élevée et la présence d'une rosée sur les feuilles augmentent le risque.

ESCOURGEON

➤ Rappel rattrapage sortie hiver

Intervenir dès que les conditions le permettent.

Produits utilisables :  (Pas de méthodes alternatives possibles en ce moment sur adventices)

 **RESERVE AUX ADHERENTS**

➤ Fertilisation azotée

Les résultats de reliquats sont généralement très faibles cette année. Les conseils de fertilisation azotée pourraient donc être assez élevés. Il est indispensable de conserver un fractionnement en 2 ou 3 apports (tallage, épi 1 cm et 1 nœud). Le premier apport au stade tallage est important car les escourgeons démarrent en général plus tôt que les blés. Une carence azotée se ferait sentir sur le nombre d'épis et sur le rendement.

La gestion du fractionnement a pour objectif un rendement optimum, avec une teneur en protéines compatible avec la valorisation brassicole.

➤ Règle de fractionnement

Dose totale	1 ^{er} apport Stade tallage	2 ^{ème} apport Stade épi 1 cm	Courant montaison (stade 1 nœud)
Conseil < 160 U	50 à 70 U	Solde	
Conseil > 160 U		50% du solde	Solde

Le fractionnement est conseillé pour les semis précoces et lorsque la dose à apporter est supérieure à 120 kg N/ha.

POIS DE PRINTEMPS

semis

➤ Implantation

Les pois de printemps ont besoin d'une bonne structure et d'un sol poreux pour un développement optimal des nodosités présentes dans les 15 premiers cm. C'est pourquoi le semis doit se faire dans de bonnes conditions de ressuyage et sur sol réchauffé. Malgré la taille de la graine, le pois exige aussi un lit de semences assez fin.

➤ Dates et densité de semis :

	15 février	25 février	1 ^{er} mars	15 mars
Sols moyens ou profonds	Patienter		70 à 80 gr/m ²	
Sols superficiels ou caillouteux		80 à 90 gr/m ²		90 à 100 gr/m ²

➤ Le semoir doit positionner les graines entre 3 et 4 cm de profondeur pour limiter les pertes occasionnées par les oiseaux et les risques de phytotoxicité du désherbage de post-semis prélevée.

➤ Désherbage

Les herbicides de post-semis prélevé doivent être réalisés au plus près du semis et sur sol frais pour des raisons d'efficacité et de sélectivité des produits racinaires.

➤ Produits utilisables en prélevée :

🔒 **RESERVE AUX ADHERENTS**



Dés herbage alternatif : la herse étrille et la houe rotative sont les outils les mieux adaptés. Réaliser un passage avant la levée si les conditions le permettent, puis un passage léger après la levée, jusqu'à 3-4 feuilles.

Conditions d'application des herbicides de prélevée : sol humide nécessaire. Absence de vent.

POINT REGLEMENTAIRE

Glyphosate

Dans le cadre de la lutte réglementée obligatoire (présence d'ambrosie, etc.) et dans quelques cas de lutte contre des organismes nuisibles réglementés (présence de bactéries de quarantaine ou de nématodes sur repousses de pomme de terre, par exemple), le glyphosate est autorisé à la dose de 2880 g/ha par campagne. Les modalités pratiques de la lutte réglementée ne sont, cependant, pas encore bien définies.

En revanche, en dehors de ces situations, la réglementation est la suivante :

Sur terrain labouré, le glyphosate reste **interdit** sauf :

- Sur labour d'été ou début d'automne sur sols **hydromorphes** uniquement, à la dose maximale de 1 080 g/ha.

Sur terrain conduit en non labour, le glyphosate reste **autorisé**, avant les cultures de printemps à la dose maximale de 1 080 g/ha.

➤ **Mode d'application de cette réglementation :**

- Vérifiez le produit commercial en stock (avec Mes parcelles, phytodata, ephy...) : de nombreux produits commerciaux sont déjà interdits d'utilisation.
- Pour les produits faisant l'objet d'un renouvellement d'autorisation de mise sur le marché, la firme dispose d'un délai de grâce de six mois à compter de la date de ce renouvellement pour mettre en conformité les étiquettes avec la nouvelle réglementation. Durant ce délai, pour les produits déjà en stock, ce sont les conditions de l'ancienne étiquette qui s'appliquent.
- Pour les nouvelles homologations, les nouvelles conditions d'usage s'appliquent immédiatement.

Pour les herbicides dont l'AMM est retirée, un délai de grâce d'utilisation de douze mois s'applique à compter du retrait.

Exemple d'homologations récentes : GALLUP 360-K, BARBARIAN 360-K, BURREN 360-K, ERLA 360 K, GLYFOFLASH 360-K, ORMOND 360-K, TARTAN 360-K -> **nouvelle réglementation en vigueur.**

OFFRE COUP DOUBLE MES PARCELLES



PROAGRI mesparcelles
l'accélérateur de performance

OFFRE SPÉCIALE!

OPÉRATION COUP DOUBLE

Piloter votre exploitation
grâce à un logiciel simple

Offre valable jusqu'au 15 février 2021

PRENEZ CONTACT DÈS MAINTENANT

Conseillère MesParcelles Ile-de-France
Laurence GOUSSON - 06.07.66.86.40
laurence.gousson@idf.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

OFFRE 2 + 2

2 heures de paramétrage et mise en route **OFFERTS**

2 mois de découverte **OFFERTS** sans engagement

OPTIPROTECT : prévisions des risques maladies et des stades sur blé

Optiprotect est un **outil d'aide à la décision** qui calcule chaque jour une **prévision des stades** et **les risques de maladies sur blé tendre et blé dur** pour Piétin-verse (dates d'observation), Rouille jaune (dates d'observations), Septoriose (alerte et date optimale de premier traitement), Rouille brune (alerte et date optimale de traitement), Fusariose des épis (alerte et date optimale de traitement).




Les informations sont consultables dans l'outil Mes parcelles (disponible également pour les non abonnés).

 Retrouvez la vidéo de présentation via le lien : [Vidéo Optiprotect](#)

Nombre de parcelles	Abonné Mes parcelles (en € HT)	Non abonné Mes parcelles (en € HT)
5 parcelles	175 €	215 €
10 parcelles	199 €	240 €
11 à 20 parcelles	255 €	305 €

Pour plus d'informations, contactez votre conseillère de secteur !



Retrouvez les bulletins Info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.